Agences et offices de la CTC des boucliers anti "chefferies"

Le président de l'Exécutif entend faire respecter les règles dans les huit établissements publics chargés de la mise en œuvre de la politique de la collectivité territoriale. Reprise en main pour éviter toute déviance et opacité

Le contexte budgétaire contraint que connaît la collectivité territoriale de Corse implique que soit impulsée une dynamique de rationalisation des dépenses de la CTC et des établissements publics qui en dépendent. Cet effort doit notamment être réalisé au sein de la section de fonctionnement des différents budgets et plus particulièrement s'agissant de la gestion des personnels. Dans ce cadre, il apparaît opportun que soient harmonisés les processus de recrutement (création d'emplois et procédure de recrutement)."

C'est une lettre en interne. Envoyée aux présidents d'agences et offices de la collectivité territoriale de Corse. Cette lettre, datée du 19 octobre 2016 et signée par Gilles Simeoni - nous nous la sommes procurée -, est tout sauf anodine.

Adressé aux huit établissements publics chargés de la mise en œuvre de la politique de la CTC, le courrier met noir sur blanc la nécessité d'éviter toute dérive de dysfonctionnement budgétaire des agences et offices.

À la clé, le rappel du règlement. Surtout, l'affirmation que le président de l'Exécutif, en personne, va veiller au respect des consignes données. C'est sous sa tutelle et avec l'aval de l'Assemblée de Corse que la création des emplois nouveaux au sein des agences et offices devra être envisagée. Contrôlée.

Une reprise en main jugée nécessaire par Gilles Simeoni. Il dit pourquoi.

Un faisceau, des convergences

"Il y avait une tendance à une autonomisation forte des offices et agences depuis plusieurs mandatures, corrélée à une tendance tout aussi lourde à tendre vers un fonctionnement en chefferie ou potentat. De notre côté, et c'est la vision partagée par le conseil exécutif et l'ensemble de la majorité territoriale, nous souhaitons agir avec le maximum de transparence possible. C'est tout à fait cohérent et d'ailleurs il suffit de se référer à mon discours d'investiture de janvier 2016, au cours duquel j'avais mis l'accent sur cet engagement. Si l'on ajoute à cela, les observations faites par la chambre régionale des comptes (CRC), l'absence d'exercice de tutelle, le constat de ce fonctionnement et le contexte budgétaire contraint, nous avons un ensemble d'éléments en faisceau."

Des éléments en faisceau qui ont conduit le président de l'Exécutif à rappeler les règles auxquelles les agences et offices devaient se soumettre et déjà exposées dans une délibération de l'Assemblée en date du...18 décembre 2002.

Laquelle soulignait : *"Il a notamment été décidé que la création d'emplois nouveaux au sein des agences et offices de la CTC devait être préalablement autorisée par le président du conseil exécutif (lettre de cadrage annuel) et actée par l'Assemblée (adoption du budget primitif)."*

Gilles Simeoni : "De notre côté, et c'est la vision partagée par le conseil exécutif et l'ensemble de la majorité territoriale, nous souhaitons agir avec le maximum de transparence possible".

Un tamis, des filtres

Il faut, convainc Gilles Simeoni, *"renforcer le contrôle juridique et financier. Il faut également une politique rigoureuse en matière de recrutement. Cela s'est traduit par cette note"*. Il y aura donc, dixit le président de l'Exécutif, une *"présence systématique de la tutelle de la CTC lors des conseils d'administration des offices et agences, grâce à la direction générale adjointe en charge de la coordination et du contrôle des politiques publiques"* qui avait été validée fin 2016.

Outre les prescriptions clairement définies dans la note du 19 octobre, le travail sera prolongé par la définition des effectifs cibles pour les agences et offices au 31 décembre 2017. *"Je vous informe,* explicite le président Simeoni dans une deuxième note en date du 14 mars, *que j'ai l'intention de saisir l'Assemblée lors de sa session d'avril"*.

In fine, des boucliers mis en place. Toute création de poste, tout recrutement, doit ainsi faire l'objet d'une information et d'un accord préalable, à la fois de la part de l'Exécutif, avec en complément cette fameuse délibération qui sera proposée sur les effectifs cibles.

"Une triple sécurisation est mise en œuvre, résume Gilles Simeoni. *Une information et une validation du principe par le conseil exécutif et le président de ce dernier, un filtre juridique par la tutelle. Enfin, l'analyse des effectifs cibles des agences et offices qui fera, je le répète, l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse. Aujourd'hui, nous devons nous appuyer sur un vrai cadre avec des poids et des contrepoids."*

Poids du pouvoir, des responsabilités, des promesses faites aux Corses. Contrepoids de dispositifs de veille pour parer à toute déviance, toute dérive, tout *"système"* dès lorsqu'il serait hors des clous.

Il en va de la viabilité de la maison de cristal. Et de ses représentants. Qui savent bien que c'est à la fin du bal que les électeurs créditeront - ou pas - les musiciens.

ANNE-C. CHABANON

Pace, ritornu et libertà, le rapport commun des présidents pour un retour à l'emploi des prisonniers "politiques"

C'est une démarche tout à fait inédite. Sur le fond comme sur la forme. Émanant des présidents de la collectivité territoriale de Corse. Celui du conseil exécutif, Gilles Simeoni, et celui de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni.

À l'ordre du jour de la session qui se déroulera jeudi 30 et vendredi 31 mars dans l'hémicycle, les deux responsables politiques présenteront à l'ensemble des conseillers territoriaux un rapport commun intitulé "Pace, ritornu è libertà", dans la continuité de la résolution de mai 2015 sur l'amnistie. Mais auparavant, ils ont jugé bon d'en dire un peu plus aux médias, en organisant une conférence de presse qui se tiendra aujourd'hui, à 16 heures, à la CTC. Pas une primeur à proprement parler qui pourrait froisser les divers groupes de l'Assemblée, puisque les rapports sont en ligne sur le site depuis hier.

Lors de la conférence prévue ce jour, seront présents à leurs côtés les conseillers exécutifs ainsi que les élus territoriaux de la majorité.

Le rapport "Pace, ritornu è libertà" ? Un projet qui souhaite proposer à l'ensemble des institutions de l'île, ainsi qu'aux acteurs économiques, *"d'adhérer, sur la base du volontariat, à une charte labellisée de retour à l'emploi et à la vie active pour les prisonniers politiques"*.

Il s'agit ainsi de s'inscrire dans une démarche ayant la volonté *"de prendre acte de la situation politique nouvelle créée par la fin de l'action clandestine armée, en réaffirmant notre soutien à la logique de paix aujourd'hui à l'œuvre. Ce projet se veut être un acte de solidarité, visant l'ensemble du corps social, avec pour but la libération, le retour en Corse et la réinsertion réussie pour les prisonniers politiques corses."*

Simeoni et Talamoni, même combat pour les "prisonniers politiques"

Discussion il y aura forcément. Débat aussi, on l'imagine. Constructif ? C'est ce que l'on verra. En tout cas, la notion même de "prisonniers politiques" pourrait bien être au cœur des échanges.

A.-C.C.

Finances, social et infrastructures, entre autres, sur les pupitres

Côté finances, le rapport 65 remettra un couvert dont on a quelque peu soupé, avec les observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) après la saisine du 23 mai 2016 du président de l'Exécutif. Pour mémoire, la saisine de la CRC était l'un des points du protocole signé par les groupes (excepté les communistes) le 15 avril 2016.

Sur les arriérés, la CRC valide un montant de 94,7 M€ pour la CTC et les offices, 33 M€ au titre du fonctionnement et 61,7 M€ au titre de l'investissement (dont 92,7 % pour l'année 2015 et 69,7 % pour le dernier trimestre 2015).

Dans son analyse financière, la CRC met l'accent sur le fait que tous les voyants sont au rouge, et que la maîtrise des charges est une impérieuse nécessité. Elle établit également des pistes de réflexion connues et rabâchées, notamment le contrôle des agences et offices, le toilettage AP/AE (autorisations de programme, autorisation d'engagement), l'agrégation des comptes des agences à celui de la CTC, la maîtrise des charges de fonctionnement, etc. Pas de vote sur ce rapport.

Côté social, trois rapports. Celui du président de l'Assemblée avec la création de la carte "Ritirata" attribuée aux retraités résidant en Corse par les services de la CTC. Dans les transports, cette carte permettrait une réduction de 50 % pour 50 % des retraités, ceux disposant d'un revenu fiscal de référence annuel de 14 918 euros. À la clé, un coût annuel de 1,3 M€, assumé par les reliquats de la dotation de continuité territoriale.

Les deux autres rapports sont liés., D'une part, les résultats du bilan évaluatif des règlements des aides au logement et santé, social, solidarités. Et d'autre part, le plan de lutte contre la précarité.

Il sera également question de projets routiers, avec l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif à l'aménagement du carrefour de Furiani ou encore avec la signature de la poursuite des travaux de construction du tunnel de Viggianello. L'aménagement du port de Bonifacio sera aussi en débat.

A.-C.C.